

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Bérubé

<https://www.cadre21.org/membres/cc7bb1293326e5b8862c67dd>

Date d'obtention : 2023-11-15 20:07:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet d'uniformiser les interventions, de protéger l'intimité de la jeune victime et de limiter que la situation prenne plus d'ampleur. La méthode d'intervention Sexto permet de traiter rapidement la situation, dans un délais d'environ 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de bien prendre en charge une situation de sextage, d'appliquer des interventions qui sont efficaces et conformes à la loi. Dans un cas de partage de photos, il est important d'agir rapidement selon un protocole établi (sexto) afin d'éviter que la situation ne s'aggrave. Donc, la formation me donne les outils nécessaire pour accompagner les jeunes impliqués dans ce genre de situation. Elle me permet d'intervenir en étant informé !

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention à bien discerner s'il s'agit du acte impulsif ou malveillant, car les procédures varient selon le cas. Aussi, je dois prendre soin de mentionner à l'élève que je ne veux pas voir la photo, je veux seulement qu'il m'explique la nature de la photo pour avoir un meilleur portrait de la situation.